

3041
Maison Du Gouvernement Provisoire,
Fort Garry
Le 19 Avril 1870

N^o 8

Lettre d'instructions

Au Rév^d J. N. Ritchot
Commissionnaire à Ottawa



Monsieur le Curé

Vous savez qu'une chose on'occupe toujours: le Gouvernement Provisoire tient à ne pas temporiser mal à propos.

Dans vos rapports avec le Gouvernement Canadien, vous serez sans doute à même de juger bientôt de ses intentions.

Si il paraît trop vouloir s'amuser au sujet de votre mission, veuillez me faire honneur de m'en avertir. La chose paraît être quelque peu importante dans le cas où certaines informations que je viens de recevoir seraient vraies. Sans qu'on puisse me faire y attacher trop de prix, on vient de m'écrire que 150 bateaux, destinés à servir sur le Lac Supérieur, ont été acquis de la part du Canada, afin, paraît-il, de nous envoyer par là des troupes avant bien longtemps.

J'aime à vous communiquer cette chose pour que vous voyiez par vous-même ce qu'il pourrait y avoir de vrai dans ce rapport.

Monsieur le Curé, j'ai l'honneur de

Je vous envoie au même temps notre dernière proclamation, et une adresse officielle que nous envoyons au Nord. En même temps aussi je vous envoie une copie des arrangements pris avec la Compagnie de la Baie d'Hudson.

La confiance gagne tous les jours, et vous verrez sans doute avec plaisir que le Gouvernement provisoire que vous aimez fait beaucoup de son côté, pendant que vous-même vous occupez à établir son œuvre sur des bases satisfaisantes et avantageuses.

Quant à la somme d'argent extra que nous exigeons du Canada, avez la bonté de la fixer à \$60.000 à peu près, pendant dix ans et plus si vous le pouvez.

Cet article est d'ailleurs laissé à votre discrétion et à celle des autres délégués.

Le nom du pays est déjà écrit dans tous les Charters, c'est celui de Rivière-Rouge. L'imagination chérit celui de Manitoba, mais la situation semble exiger celui de Nord-Ouest. Les amis de l'ancien gouvernement se complaisent dans celui d'Assiniboia qui n'est pas assez généralement aimé pour qu'on le garde. Choisissez l'un des deux noms de Manitoba ou de Nord-Ouest, et faites-le accepter par le Gouvernement Canadien, en lieu et place du nom d'Assiniboia, qui pourrait ^{donner} lieu à quelque malentendu vu que sous l'ancien Gouvernement, il ne servait qu'à désigner une petite partie du territoire.

Exigez que le pays se divise en deux pour que cette coutume des deux popula-

tous vivants séparément soit maintenue pour la sauvegarde de nos droits les plus menacés.

Cette mesure, je n'en doute pas, ne fait faire bien des grimaces, mais pour que la grimace soit plus complète, avec la bonté d'exiger encore que cette division du pays soit faite par l'autorité de la Législature seulement.

Voilà, Monsieur le Curé, ce que j'avais à vous transmettre.

Veillez agréer avec l'expression de mon respect, celle du plaisir que j'éprouve en pensant à la double joie que vous avez de travailler dans ce moment-ci, pour le bien de votre patrie adoptive, au milieu même de votre pays natal.

En même temps, veuillez me croire
Notre très-humble serviteur

Louis Riel.

Per dery



P.S. Aussitôt que vous entendriez parler de Schultz, donnez-nous en des nouvelles, afin que nous puissions savoir jusqu'à quel point les menées avec les Sauvages les ont indisposés à notre égard.